



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2025-06

**Séance du
20 janvier 2025**

Date de convocation :
09 janvier 2025

Nombre de membres :

En exercice :	14
Présents :	11
Votants :	13

Résultat du vote :

Pour :	13
Contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, M. CORREIA, MME BARATAUD, M. LAGRANDANNE, Mme LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ

Excusés : M. DELOTTE donne pouvoir à M. GAUBERT

Mme FLUHR DIFFIMBACH donne pouvoir à M. REBEYROL

Mme VAL

Secrétaire de séance :

Sylvie LEOBARDY

NOUVELLE CONVENTION POUR LE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention proposé par la commune d'Aixe sur Vienne concernant le portage des repas à domicile sur la commune de Burgnac.
Après avoir pris connaissance de cette convention,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Adopte** la nouvelle convention
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer cette dernière.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL